

Rommelaere

et Charles Loock qui ont signé avec nous.
Paulus Rommelaere

~~Le Curé de Rubroucq~~ N. f. Macquart Curé

Le treize de janvier mil sept cent cinquante
après la publication de trois bans de mariage
tant dans cette paroisse que dans la paroisse
de Rubroucq et n'ayant découvert aucun empêchement
du contentement de leurs parents en face de
l'Eglise et par devant les témoins soussignés

M.

Persyn

Le Curé de cette paroisse a conjoint par
mariage Mathieu persyn de la paroisse de
Rubroucq jeune homme âgé de vingt trois ans
fils de Jan grand Laboureur et de Margueritte
pous avec Margueritte de Raene de cette paroisse
jeune fille âgée de vingt quatre ans L. f. de

De Raene

Charles propriétaire et de Marie Margueritte
Beyard Les témoins ont été Jan persyn père
de l'Epouse Charles de Raene père de l'Epouse
Jan persyn frère de l'Epouse âgé de trente sept
ans et Melchior de Raene frère de l'Epouse
âgé de vingt un ans Lesquels ont tous signé
avec nous Curé l'Epouse et déclaré n'est avoir
aucun empêchement

Jan persyn + Margueritte pous + Jan persyn

Jan persyn () de Raene Melchior de Raene
N. f. Macquart Curé

M.

Le vingt de janvier mil sept cent cinquante après
la publication d'un ban de mariage en cette
paroisse et dans la paroisse de Tereuleu ayant
obtenue dispense de deux bans